

# Innov'

# Jeunes

**Vous voulez réaliser un projet sur le territoire Ligérien ? La Caf peut vous apporter une aide financière pour concrétiser vos initiatives. Le montant de cette aide varie selon votre projet.**

## Qui peut en bénéficier ?

- Vous devez avoir entre 11 et 17 ans.
- Vous devez avoir conçu et imaginé votre propre projet (montage, conduite de projet...)
- Vous devez être constitué en association ou être en contact avec une structure (association, collectivité..) accompagnant votre initiative et permettant son développement.

## Comment faire ?

- Téléchargez [le dossier de candidature ici](#)
- Contactez une structure de votre territoire pour qu'elle vous aide à formaliser et à remplir votre dossier de demande
- Retournez ensuite votre dossier de candidature [au chargé de conseil et de développement de votre territoire](#)

## Calendrier 2021

- Retour des projets **avant le 22/03** : Vous serez convoqué à un jury de présentation le mercredi 19 mai après-midi ou le mercredi 26 mai après-midi.  
Chaque référent de projet recevra un accusé de réception et une convocation détaillée par mail précisant le lieu, la date et les horaires de passage de son groupe devant le jury.  
Une notification de décision vous sera envoyée au 3ieme trimestre 2021.

## Conditions de recevabilité des dossiers et modalités d'intervention

- *Etude de recevabilité* : Le projet est étudié pour s'assurer de sa recevabilité au regard du présent cahier des charges. Les dossiers incomplets ne pourront être examinés.
- *Décision* : La notification de décision Caf ainsi que la fiche bilan vierge sont transmises aux porteurs de projets. Un acompte à hauteur de 70% de l'aide est versé. Pour les aides à l'investissement, le paiement s'effectue sur présentation de(s) la facture(s) acquittée(s).
- *Montant* : Les subventions accordées sont plafonnées à hauteur de : **80 % du coût du projet** dans la limite de 5000€ (**investissement + fonctionnement**)
- *Bilan et paiement* : La fiche bilan est complétée et retournée au plus tard à la Caf fin octobre de l'année suivante. Si cette dernière n'est pas transmise dans les délais impartis, le partenaire s'engage à rembourser l'acompte qui lui a été versé. Le paiement du solde de la subvention est réalisé à réception de la fiche bilan.



Concours national Innov'Jeunes : Un projet sera sélectionné pour représenter notre département  
**au concours national InnovJeunes**

*Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères ne seront pas traités*